



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **33-09**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité syndical
du 1^{er} juillet 2009

Le premier juillet deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT,

Date de convocation : 19 juin 2009

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 13

Présents : M.BAFFERT, M.BROUZET, J.CARRIER, C.DIDIER, G.FRIER(2), J.GAUTHIER, F.GILABERT, V.GONNET, A. MATRAIRE, M.MASTROMAURO, SAUNIER-PLUMAZ, J.TESSAIRE.

Absents excusés : Y. BOULARD, A. CARBONARI, C.COIGNÉ, G.JULLIEN, P MOLINARO, M.REPELLIN,

Président de séance : M.BAFFERT

Secrétaire de Séance : V. GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- PERSONNEL

Opération Alexandre Fleming : Validation des indemnités du jury de concours

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Président expose :

Il est rappelé que par délibération du 21 janvier 2009, le comité syndical du SIRD a acté la composition du jury de concours pour le choix du maître d'œuvre dans le cadre de l'opération de reconstruction du gymnase Alexandre Fleming de Sassenage, soit :

A voix délibérative:

-Le Président du SIRD ou son représentant

-Cinq membres du comité ou leurs suppléants :

M. REPELLIN

Suppléant : J. GAUTHIER

Y. BOULARD

Suppléant : M. MASTROMAURO

D. ROUX

Suppléant : A. CARBONARI

:C. COIGNE

Suppléant : P. MOLINARO

G. JULLIEN

Suppléant : J. TESSAIRE

-Monsieur D. PRUNEL représentant de la CICF - ou son remplaçant : M. H. RIVAL

-Monsieur GUYARD , représentant du CAUE

-Mme SICARD, Directrice de la Maison de l'Architecture

-Mme CARGNIEL, architecte conseil auprès du CAUE

Membres avec voix consultative

Le Trésorier Principal de Fontaine

La DDCCRF

Le jury sera aidé dans son choix par une commission technique qui sera composée :

- d'un technicien du SIRD

- de la direction du SIRD

- du conducteur d'opération

- d'un représentant du futur gestionnaire

- d'un représentant du Conseil Général de l'Isère

- d'un bureau de contrôle technique

- d'un économiste de la construction

- d'un représentant de l'ALE, conseil auprès du SIRD en matière de HQE

Afin de pouvoir mandater les honoraires demandés par les Membres qualifiés du jury de concours, il est demandé au comité syndical de valider le versement des honoraires aux Membres qualifiés sollicités comme membres du jury de concours pour l'opération citée en objet.

Soit la somme de : M PRUNEL représentant du CICF : 653,76 € (2 demi journées à 300€ + 53,76 € de déplacement)

M. GUYARD , représentant du CAUE : participation gratuite

Mme SICARD, Directrice de la Maison de l'Architecture : 432 € (2 demi-journée à 216 €)

Mme CARGNIEL architecte conseil auprès du CAUE : 416, 20 €

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 2 juillet 2009

Le Président,

Michel BAFFERT